



ORPHEE

1 RUE D'HAITZART
64200 BIARRITZ
Téléphone : 06.03.85.60.26

Prise en charge des formations d'HYPNOSE MEDICALE

Les différents stages d'hypnose médicale que nous organisons peuvent faire l'objet de prise en charge par un tiers :

-pour les salariés :

une demande de stage est à demander auprès de l'organisme de formation (DIF) : voir avec votre employeur. Nous établissons à ce moment là une convention de stage.

-pour les auto entrepreneurs :

-si auto entrepreneur de moins de trois ans : il faut demander à l'URSSAF une attestation de dispense de versement contribution FAF et faire la demande de dossier avant la formation au FIF.PL à Paris (www.fifpl.fr)

-si auto entrepreneur de plus de trois ans : faire la demande auprès de l'URSSAF (avant la formation)

-pour les professions libérales :

-un dossier est à demander au FIF.PL à Paris (www.fifpl.fr) avant la formation. Si acceptation, un numéro de dossier vous sera attribué.

-pour les médecins libéraux : deux possibilités

-un dossier est à demander au FIF.PL à Paris (www.fifpl.fr) avant la formation. Si acceptation, un numéro de dossier vous sera attribué.

-un dossier peut également être demandé pour une prise en charge au FAF-PM (www.fafpm.org).

Nous restons à votre disposition.

Maité DELHIERRO (secrétaire)
tel 06.75.68.41.72